



BEAULIEU LAUSANNE
CENTRE DE CONGRÈS & D'EXPOSITIONS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de BEAULIEU EXPLOITATION S.A. sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

lundi 11 mai 2009, à 17 heures, au Forum de Beaulieu

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes annuels relatifs à l'exercice 2008 de Beaulieu Exploitation S.A.

Le Conseil d'administration recommande l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice 2008.

2. Emploi du bénéfice reporté résultant du bilan

Le bénéfice disponible est le suivant:

Bénéfice reporté au 1er janvier 2008	CHF 1'750'346.96
Réserve pour propres actions	CHF -21'100.00
Perte nette de l'exercice 2008	CHF -190'957.05
Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2008	CHF 1'538'289.91

Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice comme suit:

Attribution à la réserve générale	CHF 0.00
Report à nouveau	CHF 1'538'289.91
	CHF 1'538'289.91

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2008.

4. Elections

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose:

La réélection pour une année de Messieurs Yves Philippe Bloch, Alain Coutaz, Jean-Jacques Gauer, Madame Jacqueline Maurer-Mayor, Messieurs Jacques R. Meyer, Jean-Philippe Rochat et Jean-Jacques Schilt;

L'élection pour une année d'un nouvel administrateur, en la personne de Monsieur Jean-Christophe Bourquin, Conseiller municipal, Lausanne.

Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire la société OFISA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour l'exercice 2009.

5. Divers

Carte d'admission à l'Assemblée générale

Les actionnaires reçoivent par la poste la convocation à l'Assemblée générale (qui est également publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce), ainsi que la carte d'admission, le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision. Seuls les détenteurs d'actions nominatives inscrits au registre des actions en date du 22 avril 2009 pourront exercer le droit de vote afférent à ces titres. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 22 avril 2009 au 11 mai 2009 inclus.

Représentation à l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par un tiers au moyen de la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter:

- par sa banque, en qualité de représentant dépositaire;
- par les organes de la société;
- par M. Jean-Pierre Wicht, PME Révision et Expertises, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689 c CO.

Les procurations qui seront adressées à la société signées en blanc seront transmises au représentant indépendant. En l'absence d'instructions de vote, les droits de vote seront exercés dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Les organes de la société représenteront seulement les actionnaires qui approuvent les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes des propositions du Conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689 d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible (mais au plus tard le 11 mai 2009 au contrôle à l'entrée) au secrétaire du Conseil d'administration, au siège de la société, le nombre d'actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 31 mars 2009

Beaulieu Exploitation S.A.
Au nom du Conseil d'administration:

Jean-Philippe Rochat
Président

324063